

FEUILLE FÉDÉRALE SUISSE.

XI. ANNÉE. VOLUME I.

N^o 25.

SAMEDI, 4 JUIN 1859.

*Abonnement par année (franc de port dans toute la Suisse) : 4 francs.
Prix d'insertion : 15 cent. la ligne. — Les insertions doivent être transmises franco à l'expédition.
Imprimerie et expédition de RODOLPHE JANNI, à BASEL.*

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 30 Mai 1859.)

Le Conseil fédéral a mis sur pied comme brigade indépendante sous les ordres de Mr. le Colonel fédéral Michel *Letter* à Zug :

La compagnie de carabiniers	N ^o 4	(Berne).
" "	" 36	(Grisons).
Le bataillon d'infanterie	" 17	(Argovie).
" "	" 68	(St. Gall).

Prenant en considération les exigences actuelles de la circulation, le Conseil fédéral a autorisé son Département du commerce et des péages :

1. à réduire le service de jour Berne-Bienne-Chaux de Fonds au parcours Arberg-Bienne-Chaux de Fonds, et cela à dater du 1. Juillet prochain ;
2. A supprimer le service Berne-Huttwyl pour le parcours Wal-kringen-Huttwyl, et à établir en revanche :
 - a. un second service entre Berthoud et Sumiswald ;
 - b. " " " " Huttwyl et Langenthal.

Mr. Ambroise *Rutz* de Magdenau a été nommé buraliste postal à Degersheim (St. Gall).

(Du 1. Juin 1859.)

Le Conseil fédéral a établi un Conseil de guerre pour la VIII. division (Bontems), et l'a composé comme suit :

Feuille fédérale. XI. année. I. Vol.

Juges :

Mr. le capitaine *Brentani*, du bataillon N^o 8 du Tessin ;
 „ „ lieutenant *Nussbaum*, du 1/2 bataillon N^o 77 de Zug.

Suppléants :

Mr. le capitaine *Aebi*, du bataillon N^o 60 de Berne ;
 „ „ lieutenant *Bosshard*, du bataillon N^o 9 de Zurich.

La nomination du Grand-Juge et de l'Auditeur pour la VIII. division a déjà eu lieu le 29 Avril et 3 Mai écoulé. (Voyez pages 440 et 522.)

Mr. Rodolphe *Steffen*, du Canton de Zurich, de la maison *Steffen et Comp.* à Bahia, a été nommé Consul suisse à *Bahia* (Brésil) pour les provinces de Bahia, Alagoas, Espirito-Santo et Sergipe.

D'après des avis transmis au Conseil fédéral il y a lieu de tracer de la liste des jurés fédéraux nommés pour la période de 1858—1850 :

Mr. François *Bossi*, de Bruzella (Tessin) ;*
 „ Frédéric *Klaye*, de Moutier (Berne).**

A été patenté débitant de poudre : M^r. Jean *Peter*, armurier, à Genève.



INSERTIONS.

Publication.

Par suite d'une décision du Conseil fédéral datée du 27. Mai 1859 et relative aux correspondances, paquets et valeurs expédiés par le St. Gotthard ou le Bernardin aux troupes fédérales actuellement dans les Cantons du Tessin et des Grisons, l'Administration des postes suisses transportera en franchise les lettres ordinaires et les paquets jusqu'au poids de 4 % qui ne portent aucune valeur déclarée et ne sont pas inscrits, et ne percevra que les $\frac{5}{10}$ de la taxe postale ordinaire sur les valeurs et les $\frac{7}{10}$ sur les paquets excédant 4 %.

* Voyez le catalogue imprimé des Jurés fédéraux, page 91.
 ** " " " " " " " " 18.

Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1859
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	25
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.06.1859
Date	
Data	
Seite	701-702
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 960

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.